

### OBJET : AFFILIATION A LA COMMISSION NATIONALE DES TITRES RESTAURANTS

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 8 du 05 janvier 2017 portant délégation du conseil communautaire au Président,

DECIDE

ARTICLE PREMIER – Le président autorise toutes les démarches nécessaires pour l'affiliation à la commission nationale des tickets restaurants afin de pouvoir accepter ce mode de paiement.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

FAIT à Albertville, le 21 juin 2017,

Le Président,  
Franck LOUBAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20170621-AD\_2017-152-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2017

Publication : 23/06/2017